

M LARZABAL Jérôme
1291 chemin de gaineko borda
64310 Ascain
Tél : 06.13.62.23.24
Mail : udane64@orange.fr

ARRIVÉ LE
20 DEC. 2023
Mairie de St Pée-sur-Nivelle

Monsieur Le Maire
Mairie de Saint Pée sur Nivelle

Ascain, le 11 décembre 2023

Monsieur Le Maire,

Par la présente, je vous fais une demande de changement de PLU du terrain que je possède sur la commune de Saint Pée sur Nivelle quartier Hergaray.
En effet je suis propriétaire depuis 2007 de la parcelle A956 et je souhaiterai donc avoir une partie constructible afin de régler des affaires familiales. Je suis père de famille et mes parents sont de moins en moins autonomes. Cela fait 18 ans que j'entretiens ce terrain et à ce jour j'ai vraiment besoin qu'il passe constructible. Aujourd'hui ce terrain est entouré de construction.
Avec l'accord de l'ancienne majorité, j'avais effectué l'échange de l'accès du terrain afin d'envisager le changement de PLU. Cela m'a coûté cher financièrement et cela pour rien au final.

Je vous remercie pour votre compréhension et je reste à votre entière disposition.
Je vous souhaite de très Bonnes Fêtes de fin d'année et une très bonne année 2024 ainsi qu'à l'ensemble de votre équipe.

Veillez agréer, Monsieur Le Maire, l'expression de toute ma considération.

Larzabal Jérôme

ATS8 Zone Naturelle

**EXEMPLAIRE
À
CONSERVER**

VOS RÉFÉRENCES
À RAPPELER DANS
TOUTE CORRESPONDANCE

SERVICE EXPÉDITEUR

ANTENNE BNIC
CITE ADMINISTRATIVE
1 RUE JULES FERRY
BOITE 15
BORDEAUX
33090 BORDEAUX
Tel:05 56 93 39 42

- LARZABAL/JEROM
né(e) le 29 08

MARTIN
15

COMMUNE 495 SAINT-PEE-SUR-NIVELLE
NUMÉRO(S) MBN2NH

(1) NATURES DE CULTURE		SITUATION ANCIENNE		SITUATION NC			
CODE	DÉSIGNATION	Section	Numéro du plan	Section	Numéro du plan	Numéro de voirie	NATURE ET NOM DE LA VOIE OU
AB	Terrains à bâtir						
AG	Terrains d'agrément						
B	Bois						
BF	Futaies feuillues						
BM	Futaies mixtes						
BO	Oseraies						
BP	Peupleraies						
BR	Futaies résineuses						
BS	Taillis sous futaie						
BT	Taillis simples						
CA	Carrières						
CH	Chemins de fer ou canaux de navigation						
E	Eaux						
J	Jardins						
L	Landes						
LB	Landes boisées						
P	Prés						
PA	Pâtures ou pâturages						
PC	Pacages ou pâtis						
PE	Prés d'embouche						
PH	Herbages						
PP	Prés, pâtures ou herbages plantés						
S	Sols						
T	Terres						
TP	Terres plantées						
VE	Vergers						
VI	Vignes						
		A	956	AT	58		HERGARAY
		PROPRIÉTAIRE					
		B	1797	AT	60		HABANTZEN-BORDA
		B	1799				
		PROPRIÉTAIRE					
		B	1557	AT	64		HABANTZEN-BORDA
		PROPRIÉTAIRE					

(2) Spécifique aux départements de la Moselle, du Bas-Rhin et du Haut-Rhin, soumis au régime de la loi locale du 31 mars 1884. Les procédés opératoires utilisés pour la rénovation sont soit une simple mise à jour de l'ancien plan (révision), soit un arpentage parcellaire après délimitation des propriétés publiques et privées (réfection). Le remaniement qui consiste en une nouvelle rénovation de plans antérieurement rénovés mais de valeur insuffisante donne toujours lieu à réfection.

Pour les seules zones refaites (c'est-à-dire où il y a eu arpentage parcellaire), les limites non contestées des parcelles portées sur les plans acquièrent à la suite du dépôt, à l'égard des propriétaires inscrits au cadastre, la même valeur en ce qui concerne la possession ou la propriété, que si elles avaient été fixées d'un commun accord entre eux. Il en est de même des limites inscrites comme provisoires, dans le cas où, avant l'expiration du délai de deux ans qui suit la communication du plan, la preuve n'est pas fournie au directeur des Finances publiques, que les propriétaires ont admis d'un commun accord une autre limite, ou qu'ils ont introduit une action judiciaire (art. 24 de la loi du 31 mars 1884).

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service du Cadastre.

E						
r	Lettrés indicatrices	Nature de culture (1)	Contenance		LIVRE FONCIER (2)	
			ha	a	ca	
		P		95.99		
		S		3.40		
		S			9	
TOTAL				99.48		

ANTENNE BNIC
1 RUE JULES FERRY
33090 BORDEAUX



2265001364 0000

LARZABAL/JEROME MARTIN

MBN2NH

1291 CHE DE GAINÉKO BORDA

64310 ASCAIN

BORDEAUX

le 26 01 2022

Madame, Monsieur,

Comme vous en avez été informé(e), un remaniement a été effectué afin d'améliorer la qualité du plan cadastral de la commune de SAINT-PEE-SUR-NIVELLE

Cette opération en voie d'achèvement a donné lieu à :

- la confection d'un plan nouveau après délimitation des parcelles avec le concours des propriétaires ;
- une nouvelle immatriculation des parcelles ;
- un nouveau calcul de leur surface.

Vous trouverez ci-contre :

- 1- EN SITUATION ANCIENNE :
 - la liste des parcelles portées à votre compte au cadastre, touchées par cette opération ;
- 2- EN SITUATION NOUVELLE :
 - les caractéristiques des parcelles correspondantes après travaux.

Vous êtes invité(e) à examiner très attentivement ces informations qui constitueront, sauf modifications, la base du nouveau cadastre. Le nouveau plan cadastral sera déposé pour consultation.

A LA SALLE DE MARIAGE DE LA MAIRIE

Du 21 02 2022 au 19 03 2022

AUX HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE

Pour vous fournir tous les renseignements que vous souhaiteriez obtenir et, le cas échéant, recueillir vos observations, un représentant de la Direction générale des Finances publiques se tiendra à votre disposition

A LA SALLE DE MARIAGE DE LA MAIRIE

Du 14 03 2022 au 19 03 2022

SUR RENDEZ-VOUS AUX HORAIRES D'OUVERTURE y compris le SAMEDI 19 MATIN SUR RDV

IMPORTANT : Le présent document vous est adressé en deux exemplaires :

- le premier exemplaire est à conserver ;
- le second exemplaire daté, signé (en haut au milieu) et annoté de vos observations éventuelles est :
 - * soit à renvoyer sous pli affranchi au service expéditeur (dont l'adresse est indiquée en haut à gauche),
 - * soit à déposer à la mairie de la commune.

DATE LIMITE D'ENVOI : 19 03 2022

Le Directeur départemental des Finances publiques.

495 T2 1227 FEUILLET :

1, D

